

L'office AI du Tessin collabore avec le monde du travail pour faciliter l'intégration des personnes handicapées

Colloque du SEFRI « Possibilités de qualification pour adultes »

Berne – 27 mai 2025

République et canton du Tessin

Office de l'assurance-invalidité

Andrea Torrisi, Office de l'assurance-invalidité, Chef du service Insertion professionnelle

Giulio Mulattieri, Office de l'assurance-invalidité, Conseiller chef de groupe Insertion professionnelle

Origine des formations courtes

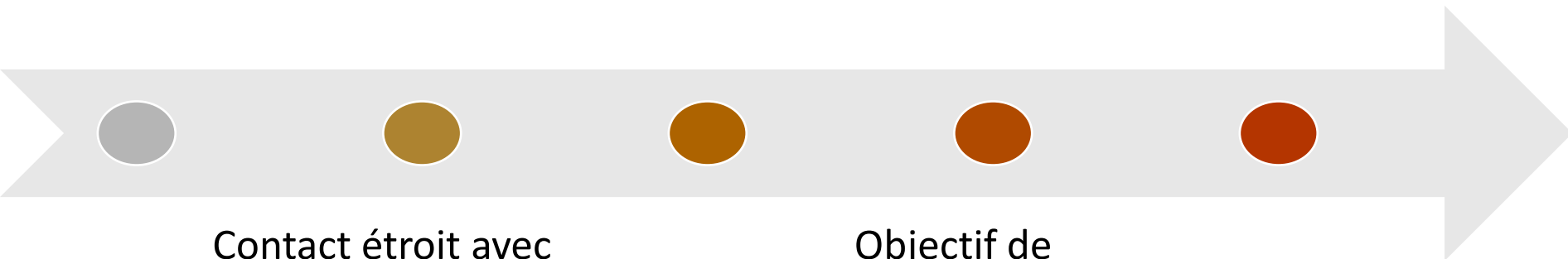


Ce qui fait la spécificité des formations courtes

Durée de
formation :
max. 9 à 12 mois

Pratique et théorie
basées sur les compétences
de niveau AFP

Nombre minimum
de participants
(> 5 participants)



Contact étroit avec
les employeurs et les
organisations du
monde du travail

Objectif de
réinsertion
professionnelle

Groupe cible



Adultes > 35-40 ans



Problèmes de santé le plus souvent de nature physique



Faible niveau scolaire



Expérience professionnelle



Motivation à s'intégrer

Pourquoi créer des formations courtes ?

Pour s'adresser aux assurés avec...

- un faible niveau scolaire
- la volonté de reprendre une activité professionnelle (sans repasser par l'école)
- un âge avancé pour le monde du travail (40 ans et plus)
- un cadre juridique peu favorable à un reclassement professionnel

... et favoriser leur insertion...

- en exploitant leurs acquis
- en créant des profils d'auxiliaires avec des compétences transversales
- en développant les contacts avec les entreprises afin de favoriser les collaborations et la création de postes de travail
- en collaborant avec les organisations du monde du travail

Les formations courtes proposées actuellement

Vente (2013)

- 9 mois
- Pratique du service à la clientèle
- SIC Bellinzona

Logistique (2013)

- 9 mois
- Formation pratique à la logistique
- ASFL Giubiasco

Commerce OCST (2015)

- 4 à 9 mois
- Projet Iride
- OCST Lugano

Commerce SIC (2016)

- 12 mois
- Acquisition de compétences commerciales par la pratique
- SIC Bellinzona

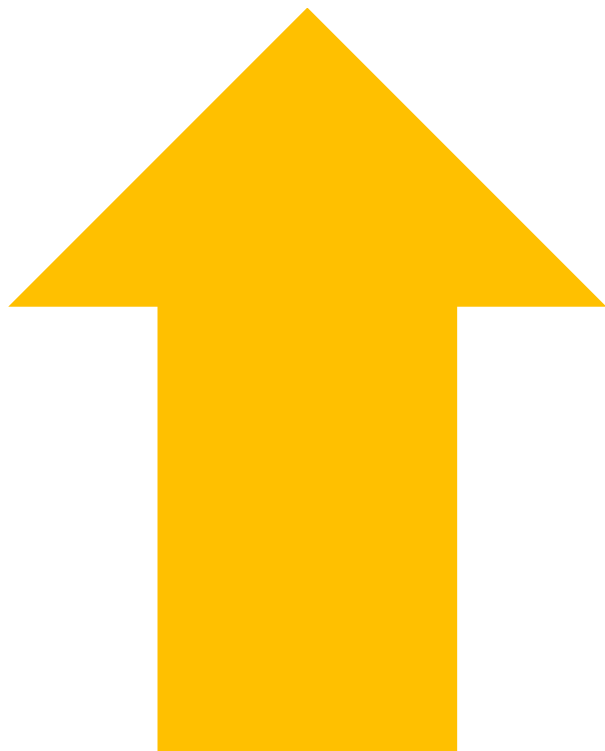
Gestion des installations (2017)

- 9 mois
- Formation pratique de concierge
- CPT Locarno

Hôtellerie-restauration (2018)

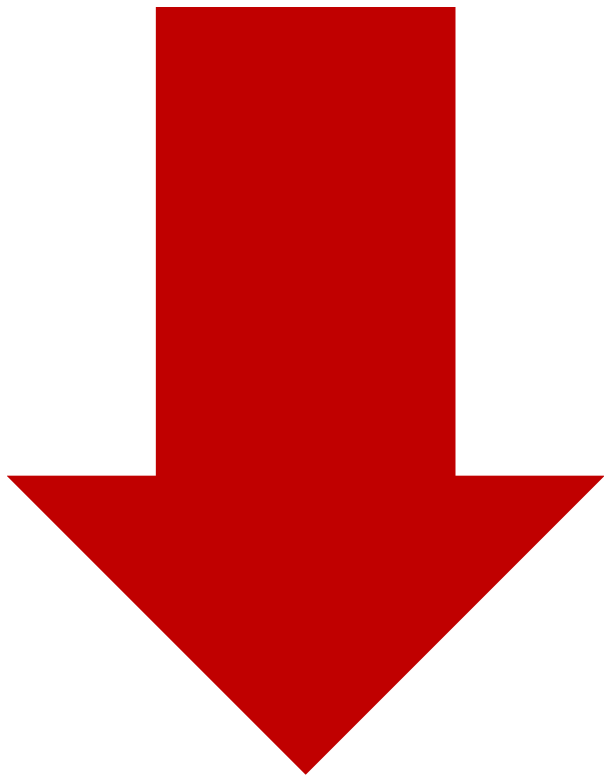
- 6 mois
- Projet Second Chance
- Fondazione Progetto Mo.Sa.Le.

Ce qui fait le succès des formations courtes



- Conçues pour exploiter le bagage professionnel de l'assuré
- Collaborations avec le monde du travail et les associations professionnelles
- Marge de modulation plus grande qu'avec les AFP et les CFC
- Contenus basés sur les compétences de niveau APF (possibilité de continuer son parcours de formation)
- Format adapté aux petites et moyennes entreprises
- Axées sur la pratique professionnelle
- Sanctionnées par un titre de formation

Points critiques et risques des formations courtes



- Réticence de certaines entreprises
- Risque d'un effet d'aubaine pour les entreprises
- Titres délivrés non comparables à une AFP ou à un CFC
- Titres non reconnus en dehors du Tessin
- Risque de voir des formations CFC/AFP remplacées par des formations courtes

Les mesures de reclassement en chiffres

	2022		2023		2024		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Reclassement avec un CFC	32	12,8 %	20	6,9 %	28	10,4 %	80	9,9 %
Reclassement avec une AFP	6	2,4 %	0	0 %	4	1,5 %	10	1,20%
Autres formations (y compris les formations courtes)	212	84,8 %	268	93,1 %	238	88,1 %	718	88,9 %
Total	250	100 %	288	100 %	270	100 %	808	100 %

Source : Données extraites en interne à l'office AI du Tessin

Parcours professionnel après la formation courte

	Total		Vente		Commerce		Logistique	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Avez-vous trouvé un emploi à l'issue de la formation courte ?								
<i>Oui, pendant un certain temps</i>	4	15,4 %	2	14,3 %	0	0 %	2	25 %
<i>Oui et j'ai toujours un emploi</i>	14	46,2 %	8	57,1 %	2	50 %	2	25 %
<i>Non</i>	10	38,5 %	4	28,6 %	2	50 %	4	50 %
Avez-vous été engagé par l'employeur de la formation courte?								
<i>Oui</i>	11	42,3 %	6	42,9 %	2	50 %	3	37,5 %
<i>Non</i>	15	57,7 %	8	57,1 %	2	50 %	5	62,5 %

Source : Données relevées par la SUPSI, *Évaluation du dispositif « Formazioni brevi »*, rapport de recherche n° 10/17, 2017, p. 53.

Prestations sociales après la formation courte

	Total		Vente		Commerce		Logistique	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Avez-vous touché des prestations sociales après la formation courte (chômage, aide sociale, rente AI, indemnités journalières maladie ou accident) ?								
Non	15	57,7 %	8	57,1 %	2	50 %	5	62,5 %
Oui	11	42,3 %	6	42,9 %	2	50 %	3	37,5 %

Cas concret d'une formation structurée

- Assuré âgé de 31 ans au moment de l'ouverture de la demande, cuisinier, sans brevet fédéral
- Incapacité de travailler à 100 % comme cuisinier en raison d'une neuropathie sensitive du nerf médian d'intensité légère et capacité de travailler à 100 % pour des activités moins fatigantes
- Intégration dans une formation courte en vente
- Obtention du certificat de perfectionnement professionnel
- Engagement au rayon alimentation d'un grand magasin
- Poursuite du parcours de formation avec obtention d'un CFC

Cas concret d'une formation personnalisée

- Charpentier de 47 ans avec CFC (titre obtenu en 1991)
- Victime d'un accident du travail empêchant la reprise de son activité de charpentier
- L'assuré trouve un employeur disposé à l'accueillir pour une formation pratique à la profession de dessinateur de charpente
- L'assurance invalidité trouve un formateur pour dispenser la formation personnalisée dans l'entreprise
- Formation d'un an (non sanctionnée par un titre). Engagement à 100 % à la fin.

Axes de développement

Continuer à sensibiliser les employeurs à la question des mesures de l'AI

Mieux faire connaître les formations courtes aux employeurs

"Le placement d'abord, la formation ensuite"

Étendre le dispositif à d'autres branches économiques afin d'élargir le choix pour les conseillers AI et les assurés

Développer des formations ... même non structurées

Pour en savoir plus

Liens vers l'évaluation des formations courtes (2017)

- <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.exturl.html>
(disponible uniquement en italien)

Résumé en français et en allemand:

- <https://sozialesicherheit.ch/de/formazioni-brevi-neue-berufliche-kurzausbildung/>
- <https://sozialesicherheit.ch/fr/formations-courtes%e2%80%89nouveau-dispositif-de-formation-professionnelle/>



Informations complémentaires

Andrea Torrisi et Giulio Mulattieri

Service Insertion professionnelle

Via Canonico Ghiringhelli 15a, 6501 Bellinzona

Tél. : 091 821 94 11

République et canton du Tessin

Institut des assurances sociales